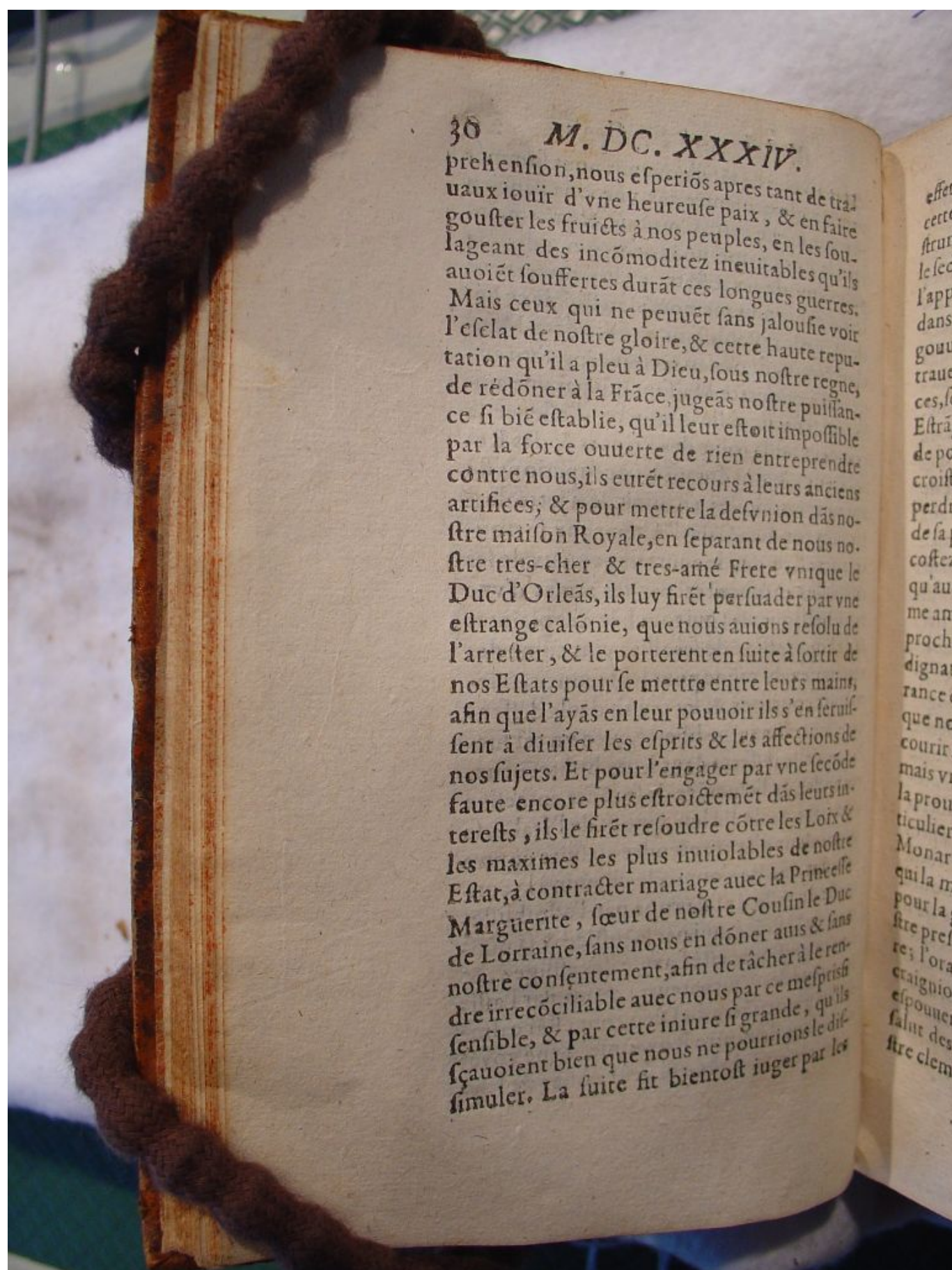


1634_030.jpg



38 M. DC. XXXIV.

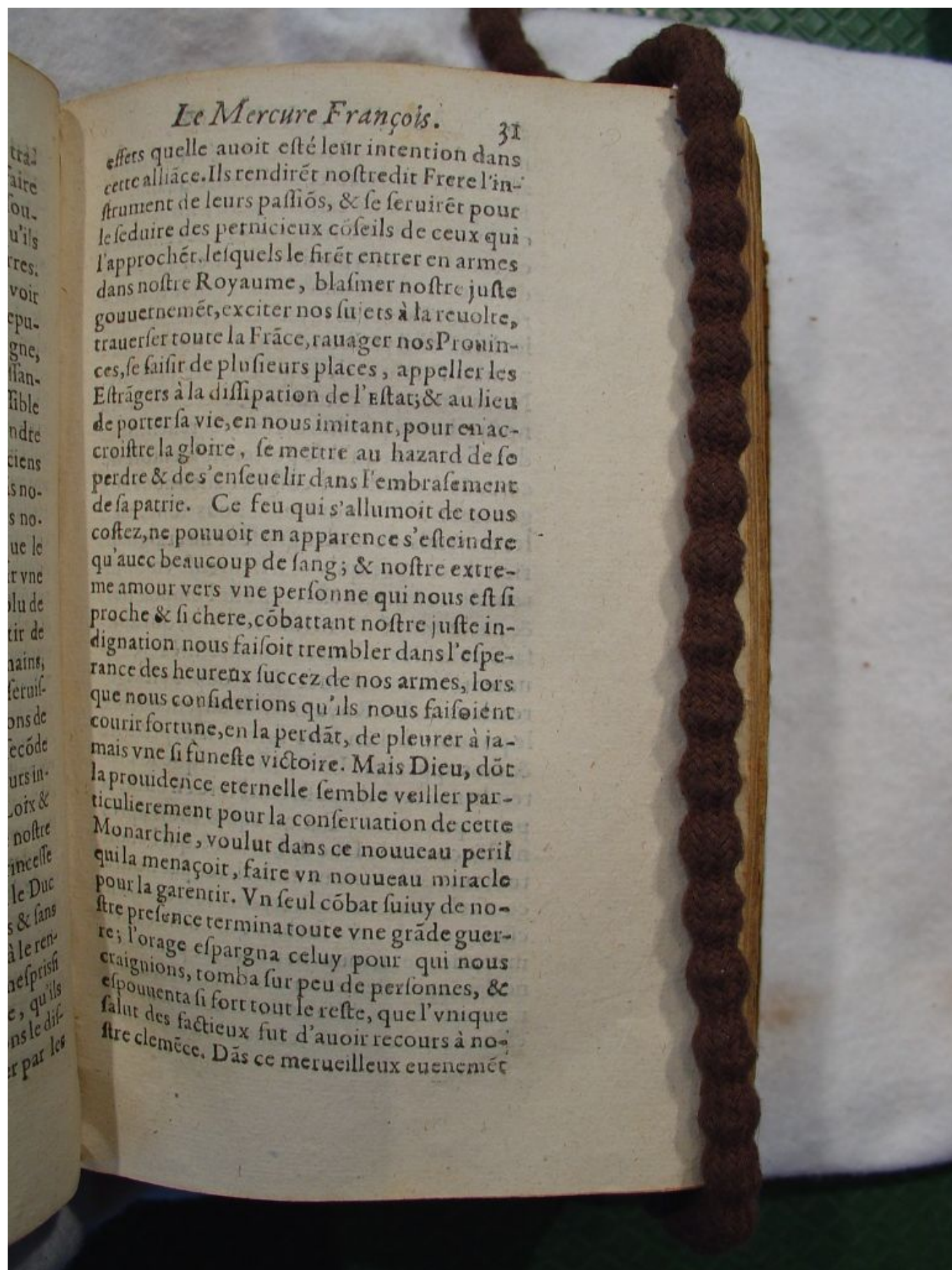
prehension, nous esperiōs apres tant de tra-
 uaux iouir d'vne heureuse paix, & en faire
 gouster les fruiets à nos peuples, en les sou-
 lageant des incōmoditez ineuitables qu'ils
 auoiēt souffertes durāt ces longues guerres.
 Mais ceux qui ne puenēt sans jalousie voir
 l'esclat de nostre gloire, & cette haute repu-
 tation qu'il a pleu à Dieu, sous nostre regne,
 de redōner à la Frāce, jugeās nostre puissan-
 ce si biē establie, qu'il leur estoit impossible
 par la force ouuerte de rien entreprendre
 cōtre nous, ils eurent recōurs à leurs anciens
 artifices; & pour mettre la desvnion dās no-
 stre maison Royale, en separant de nous no-
 stre tres-cher & tres-ami Frere vniue le
 Duc d'Orleās, ils luy firēt persuader par vne
 estrange calōnie, que nous auions resolu de
 l'arrester, & le portèrent en suite à sortir de
 nos Estats pour se mettre entre leurs mains,
 afin que l'ayās en leur pouuoir ils s'en seru-
 sent à diuiser les esprits & les affectiōns de
 nos sujets. Et pour l'engager par vne secōde
 faute encore plus estroictemēt dās leurs in-
 terests, ils le firēt resoudre cōtre les Loix &
 les maximes les plus inuiolables de nostre
 Estat, à contracter mariage avec la Princeesse
 Marguerite, sœur de nostre Cousin le Duc
 de Lorraine, sans nous en dōner aui & sans
 nostre consentement, afin de tacher à le ren-
 dre irrecōciliable avec nous par ce mespris-
 sensible, & par cette iniure si grande, qu'ils
 scauoient bien que nous ne pourrions le dis-
 simuler. La suite fit bientoist iuger par les

effect
 cette
 strun
 le sed
 l'app
 dans
 gouu
 traue
 ces, se
 Estrāg
 de po
 croist
 perde
 de sa p
 costez
 qu'auc
 me am
 proche
 dignat
 rance c
 que no
 courir
 mais vr
 la prom
 ticulier
 Monar
 quila m
 pour la g
 stre pres
 re; l'ora
 etaignoi
 espouuer
 salut des
 stre clem

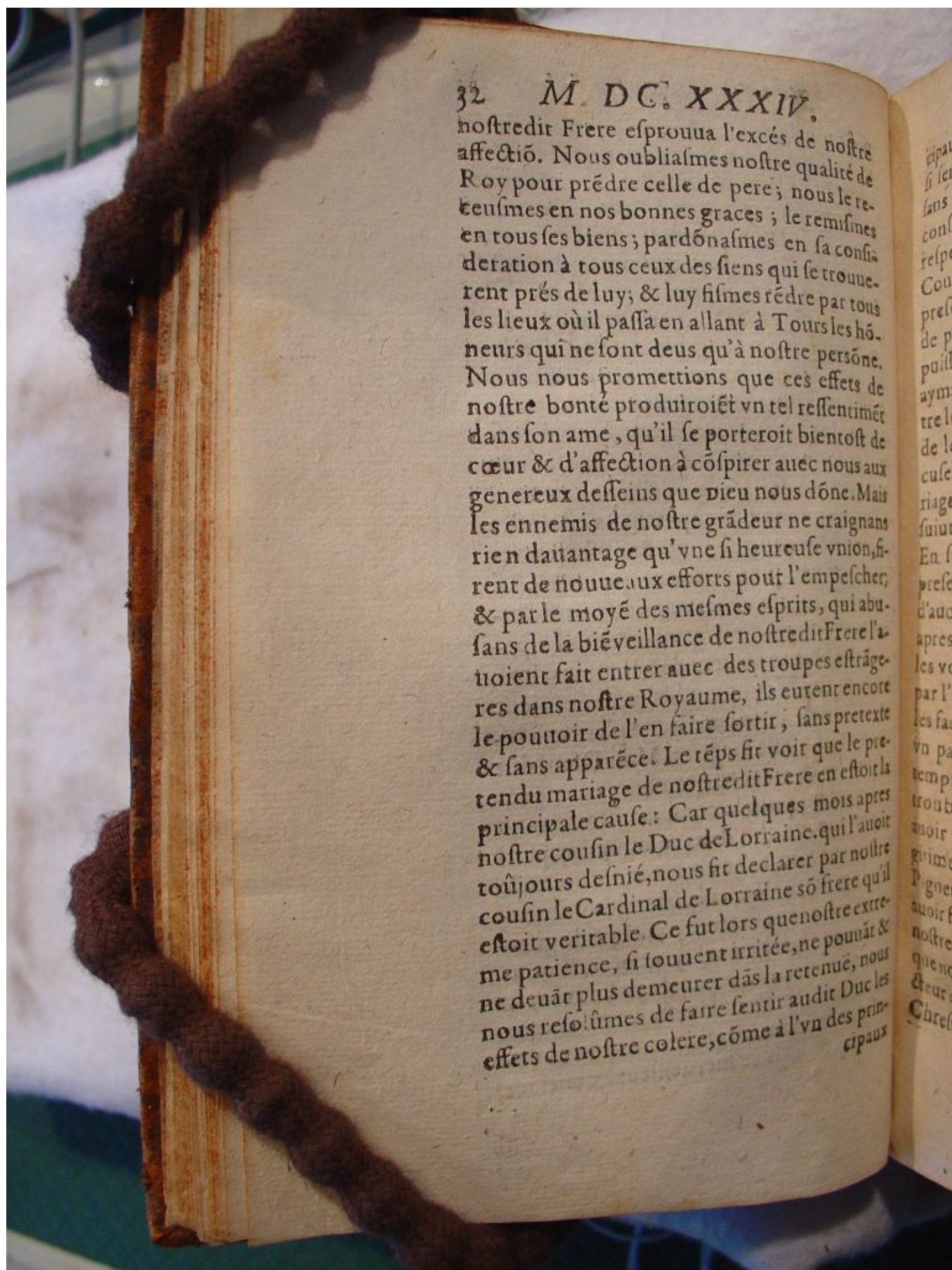
1634_719.jpg



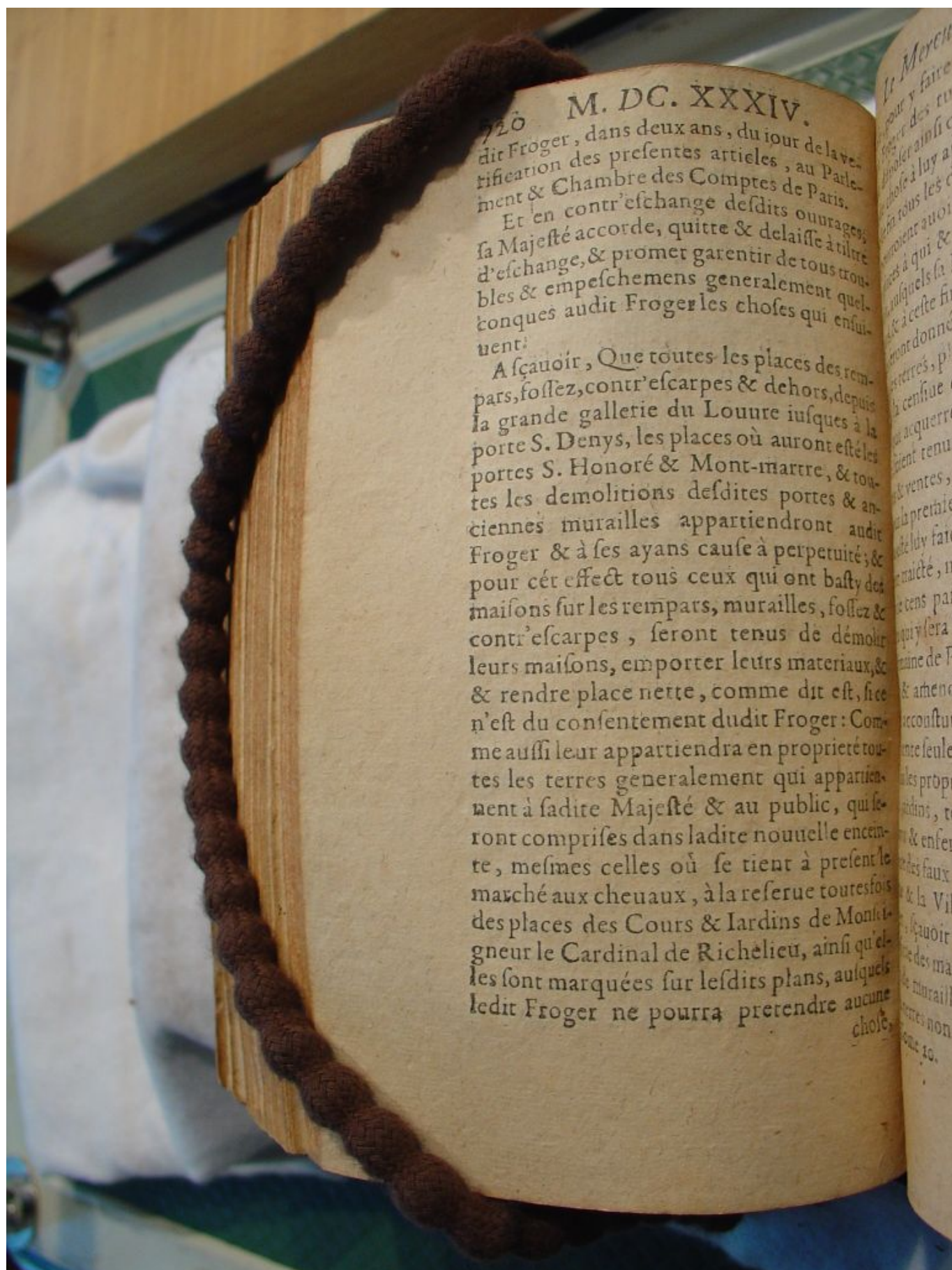
1634_031.jpg



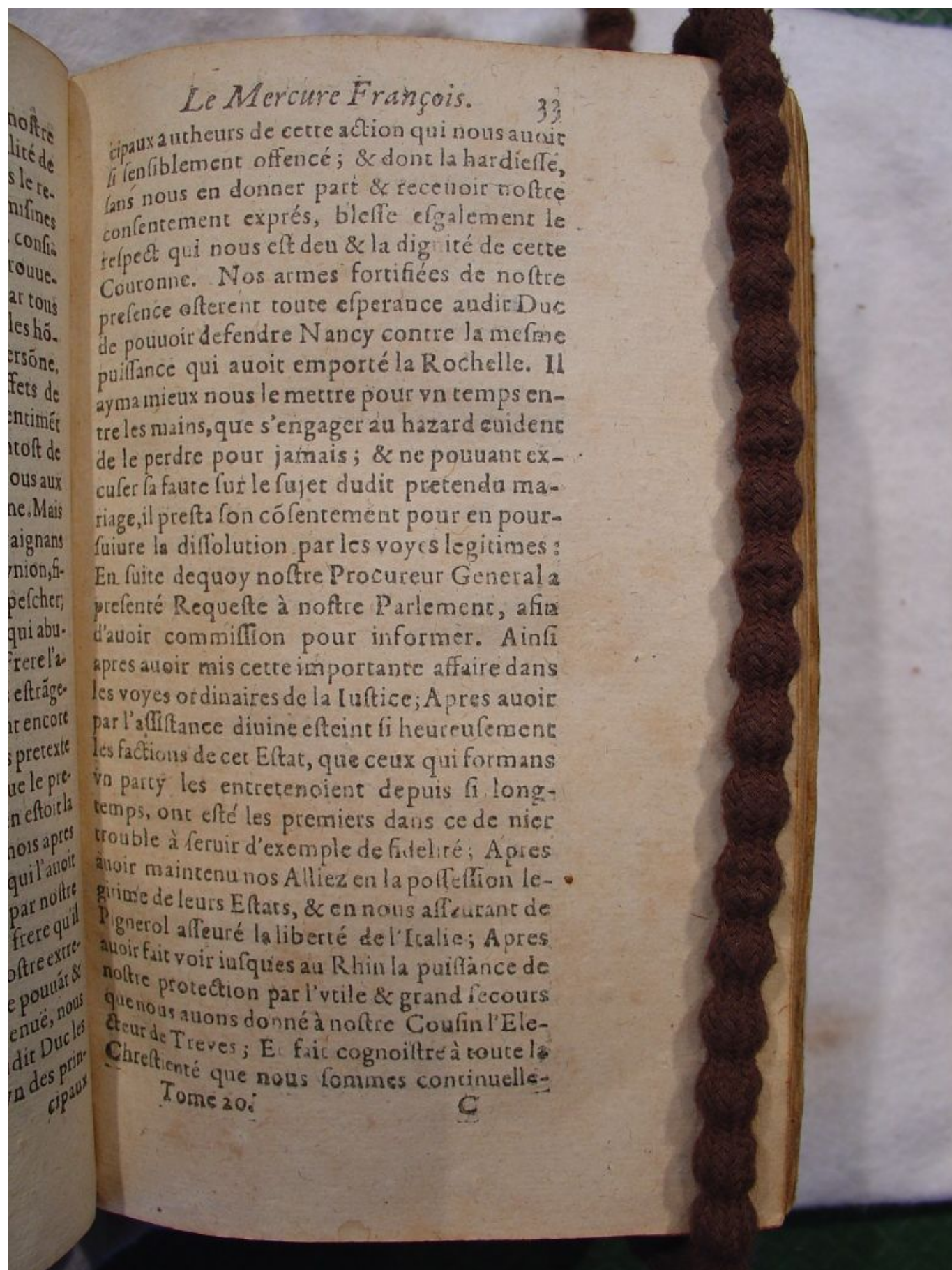
1634_032.jpg



1634_720.jpg



1634_033.jpg



1634_721.jpg



1634_034.jpg



34 *M. DC. XXXIV.*

ment armez pour la defense de la Iustice :
Nous desirons , afin de joindre de plus en
plus au titre auguste de fils aîné del'Eglise
celuy de pere de nostre peuple , de commen-
cer à tesmoigner par de notables effects la
volonté constante & déterminée que nous
auons , non seulement de le soulager de ses
miseres, mais de le faire iouir, moyennant la
grace de Dieu, d'une entiere felicité. C'est
pourquoy nous auons resolu de supprimer dès
à present plusieurs impositions dont il est fou-
lé, le descharger d'un quartier des Tailles, &
luy faciliter le payement du reste, en reuo-
quant les priuileges de tres-grand nombre de
personnes, qui estans les plus riches des Par-
roisses sont cause par les exemptions dont
ils iouissent, de la surcharge des plus pauvres ;
De faire tenir les Grands-Iours dans nos
Prouinces, afin de receuoir les plaintes, cha-
stier les crimes, rendre les Loix redoutables,
& faire puissamment regner la Iustice ; De
continuer à abolir le luxe qui ruine tant de fa-
milles, & dont le merueilleux excez passe si
auant, que les plus riches d'entre nostre No-
blesse, & les plus grands de nostre Royaume
en ressentent l'incommodité ; Et d'introduire
en suite l'abondance dans nos Estats par l'es-
tablishement d'un grand commerce, fortifié
d'un puissant nombre de vaisseaux de guerre.
Mais d'autant qu'il ne suffit pas aux sages
Princes en remediand aux desordres passés
d'asseurer l'Estat present de leurs affaires, &
qu'il faut que leur preuoyance s'estende ius-

ques à l'a-
qui peut
publique
d'heureu
iouir d'v
consider
les main
stre Cou
terests d
jours est
faire me
l'ont eng
expresse
tant de m
ment pou
uoir, Ne
mettre e
ce, de fai
tions dan
monde se
contraire
Estat, &
trouuant
auons rec
consentir
la poster
uoir eu me
seurs pour
confondu
Iustice des
avec celles
clemence
nostredit E

1634_722.jpg



1634_035.jpg

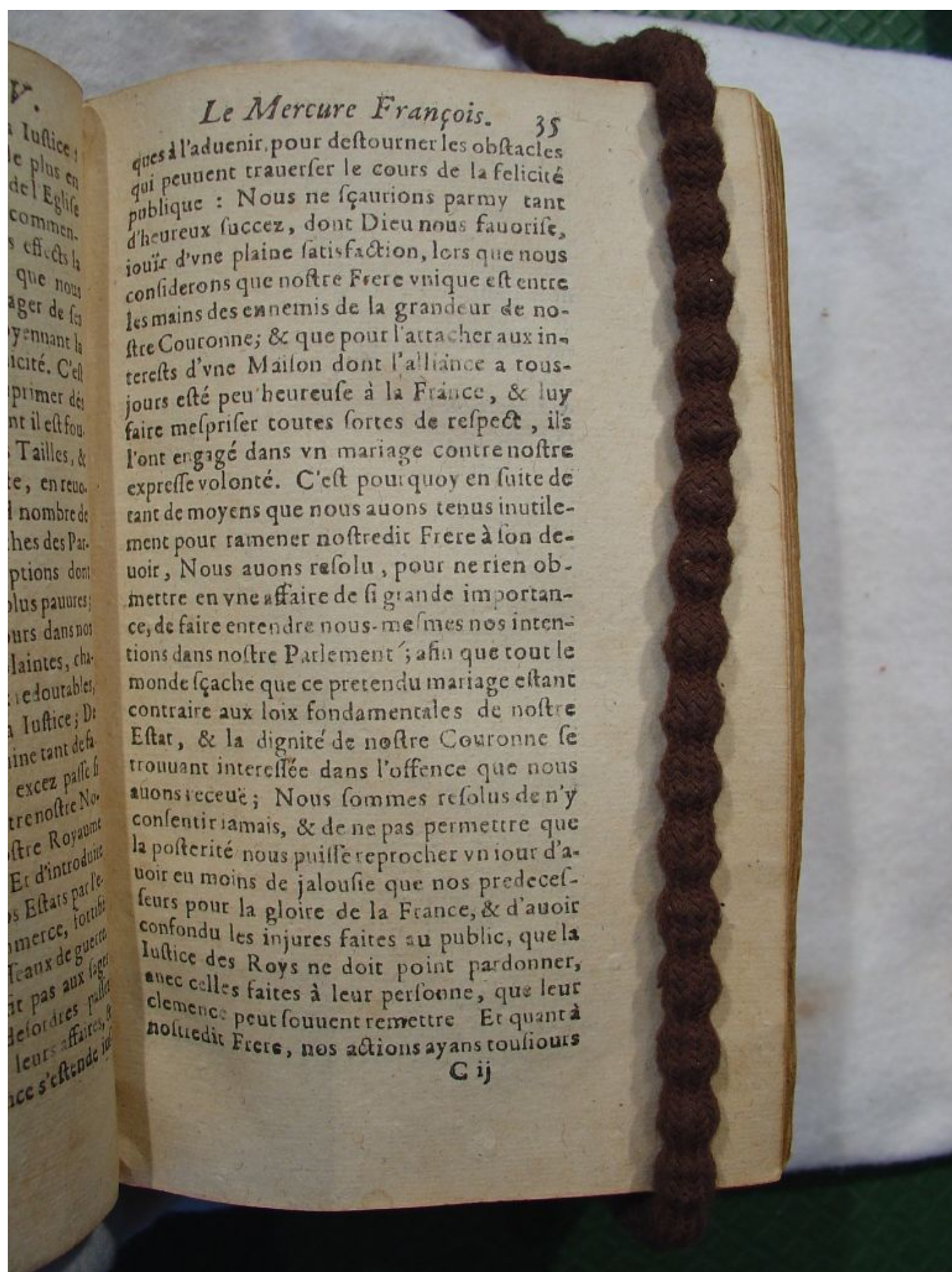


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan